

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>101518</b>	De <b>Mme Linda Gourjade</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Tarn )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Fonction publique		<b>Ministère attributaire</b> > Fonction publique
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> >infirmiers anesthésistes	<b>Analyse</b> > rémunération. revalorisation.
Question publiée au JO le : <b>20/12/2016</b>		

### Texte de la question

Mme Linda Gourjade attire l'attention de Mme la ministre de la fonction publique sur les revendications de la profession d'infirmier-anesthésiste diplômé d'État (IADE). En 2014, les IADE ont obtenu d'être reconnus au niveau de grade master. Fin 2015, un groupe de travail impliquant les médecins et infirmiers anesthésistes ainsi que les médecins urgentistes s'est constitué afin de faire évoluer les pratiques des IADE et de définir les domaines dans lesquels une évolution de leurs missions était justifiée. Des propositions importantes ont été avancées. Elles doivent permettre la reconnaissance de leur formation, avec l'autonomie médicalement assistée, et de réaliser de substantielles économies, notamment concernant les missions de transfert de patients. Pourtant, à ce jour, la grille indiciaire des fonctionnaires IADE n'a pas été mise en adéquation avec l'évolution de leurs missions et la reconnaissance de leur niveau de formation. Aussi, elle souhaiterait connaître les perspectives envisagées pour répondre aux revendications de ces professionnels.